



CSP et création d'entreprise

Par **tchikiBob**, le **21/11/2012** à **11:38**

Bonjour, rn je suis sous la coupe d'un licenciement économique en ce moment. rn On m'a présenté le CSP qui permet de toucher 100% de mon net actuel pendant un an. Le problème c'est qu'apparment on ne peut pas refuser plus de 2 emplois proposés par le pole emploi. rn Je souhaite créer mon entreprise, mais je ne souhaite pas m'immatriculer de suite. En effet je dois d'abord prospecter, faire pas mal de développement (mon activité sera informatique), étude de marché etc... bref pensez-vous que le pole peut me laisser faire cela, ou va i til me forcer à prendre un emploi ? rnrn Merci d'avance à tous :)

Par **Admin**, le **21/11/2012** à **12:40**

Bonjour, rnrn Malheureusement je ne pense pas que le pôle emploi vous laisse faire cela, soit vous décidez de créer votre entreprise et il vous laisse en paix un an, soit vous cherchez du travail et devez donc vous devez justifier de vos démarches et aller aux entretiens.

Par **tchikiBob**, le **21/11/2012** à **14:14**

Merci pour votre réponse. rnrn Du coup ce qu'il faudrait faire c'est aller aux entretiens sans décrocher le poste en quelques sortes ?...

Par **Admin**, le **21/11/2012** à **14:33**

Je n'ai pas dit ça [smile3] !

Par **kikilala**, le **28/11/2012 à 22:58**

bonjour Il existe la possibilité de portage salariale et couveuse avant de lancer à la création d'entreprise. Mais je crois que vous sortez de CSP est bénéficiaire de ARE. Voir les sites internet.

Par **nataloch**, le **27/03/2013 à 22:25**

bonjour vous ne perdez pas le csp si vous ne vous indemnisez pas.

Par **nataloch**, le **27/03/2013 à 22:26**

bonjour va sur le site bge et pose leur la question ils peuvent même te guider vu que tu es en csp.